

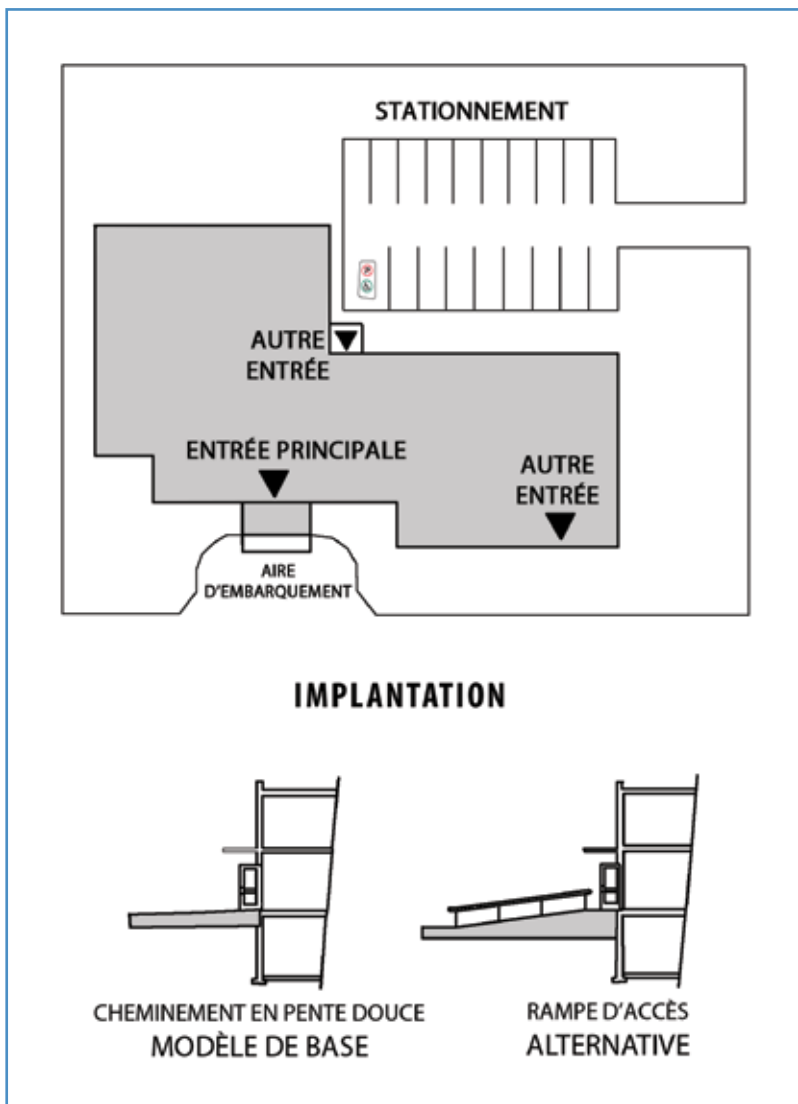


**SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS**

1. Implantation
2. Aménagement du site
3. Accès extérieur

**1. Implantation**

L'implantation permet l'accès de plain-pied (sans rampe, ni escalier) pour l'entrée principale, les entrées secondaires et les issues.



L'entrée principale d'un immeuble d'habitation devrait être accessible. Elle devrait être en relation avec une aire d'embarquement à proximité d'une rue principale.

Toute autre entrée d'un bâtiment devrait aussi être accessible pour permettre à tous les occupants d'accéder au bâtiment par l'entrée de leur choix et afin de servir comme moyen d'évacuation.

L'implantation du bâtiment devrait permettre d'aménager des circulations d'accès présentant la plus faible inclinaison possible. Le rez-de-chaussée devrait présenter une faible dénivellation par rapport à la rue afin de permettre l'aménagement de trottoirs en pente douce n'excédant pas 1/20.

## 2. Aménagement du site

Les cheminements piétonniers (trottoirs) sont dépourvus d'obstacles, de marches et de ressauts et ont une largeur d'au moins **1100 mm** et une pente inférieure ou égale à **1/20**. Des matériaux antidérapants solides, stables et continus comme les pavés unis, l'asphalte ou le béton sont utilisés pour les cheminements.

L'aire de stationnement a une largeur minimum de **5 m**.



## 3. Accès extérieur

- De préférence, les entrées principales et secondaires sont couvertes par un avant-toit.
- Une aire de manœuvre de **1500 mm** de diamètre hors du battement de la porte se trouve de chaque côté des portes de l'entrée principale, des entrées secondaires et des issues.
- Les portes d'entrée extérieures ont une largeur de **915 mm** et comportent :
  - un dégagement latéral de **600 mm** de largeur lorsque la porte est tirée dans le prolongement du mur, côté poignée de la porte;
  - un dégagement latéral de **300 mm** de largeur lorsque la porte est poussée dans le prolongement du mur, côté poignée de la porte;
  - une poignée de type à levier;
  - un seuil plat biseauté d'une hauteur d'au plus **13 mm**.
- Le vestibule doit avoir une distance libre d'au moins **1200 mm** entre deux portes consécutives. De préférence, ces dimensions sont libres de tout obstacle, incluant le battement de toute porte.
- Prévoir la possibilité d'installer un ouvre-porte automatique.
- Porte coulissante d'une largeur d'au moins **2000 mm** permettant le passage libre d'environ **810 mm** avec possibilité d'encastrer les rails dans le plancher ou d'ajouter des biseaux.
- Les balcons de tous les logements ont une aire de manœuvre de **1500 mm** et toutes les portes sont de type battant (au lieu d'une porte-fenêtre) d'une largeur de **910 mm** ayant un seuil biseauté d'au plus **13 mm** de hauteur.
- Dimension du numéro d'immeuble : au moins **100 mm** de hauteur avec couleurs contrastantes.

**Sources**

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Code de construction du Québec*, Chapitre 1 – Bâtiment, [En ligne], Éditeur officiel du Québec, 2000, mis à jour en janvier 2012. [[www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/B\\_1\\_1/B1\\_1R2.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/B_1_1/B1_1R2.HTM)] (Consulté le 1<sup>er</sup> février 2012).

[3.8.3.2], [3.8.3.3], [3.8.3.4 1)c)] et Annexe « A »

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Normes de conception sans obstacles (sic) : guide d'utilisation*, [En ligne], 2005, mis en jour en novembre 2010. [[www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf](http://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf)] (Consulté le 1<sup>er</sup> février 2012).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *Solutions applicables à la conception de logements accessibles et adaptables*, [En ligne], 1996. [<https://www03.cmhc-schl.gc.ca/catalog/productDetail.cfm?cat=123&itm=26&lang=fr&fr=1328111495699>] (Consulté le 1<sup>er</sup> février 2012).

---

**Fiches complémentaires**

**Fiche-conseils 05 : Rampe d'accès**

**Fiche-conseils 08 : Ascenseur et appareils élévateurs**

**Fiche-conseils 12 : Corridors, portes, seuils, fenêtres et revêtements de sol**

**Fiche-conseils 13 : Quincaillerie, robinetterie et éclairage**

**Fiche-conseils 17 : Sécurité incendie**

✓

**RÉSUMÉ — HABITATION MULTIFAMILIALE  
IMPLANTATION, AMÉNAGEMENT DU SITE ET  
ACCÈS EXTÉRIEUR**

- Accès à l'immeuble.
- Pente et surface antidérapantes solides, stables et continues.
- Largeurs des portes extérieures et avant-toit.
- Aire de manœuvre.
- Stationnement et cheminement.
- Dimension du numéro d'immeuble.

**NOTES**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---